

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Solidarités de la parentèle après la désunion

Claude MARTIN

Ecole Nationale de la Santé Publique, Rennes, France

Quand tout le monde peut surveiller tout le monde, la sociabilité diminue, et le silence devient la seule forme de protection.

Richard Sennett

Séparations et divorces entraînent systématiquement un appauvrissement des ménages (Bastard, Cardia-Vonèche, 1991). Pour autant, ces événements ne font pas basculer tous les foyers monoparentaux dans la pauvreté ou dans la dépendance à l'égard du système redistributif (Lefaucheur et Martin, 1993; Martin, à paraître). D'autres variables que la seule rupture conjugale rentrent en ligne de compte. C'est moins en effet la structure familiale comme telle qui compte, que le fait que la mère⁽¹⁾ en situation monoparentale soit active ou non, que l'ex-conjoint contribue ou non à l'entretien des enfants, et que la parentèle fournisse ou non de l'aide. Le réseau familial, voire le réseau de sociabilité tout entier, peuvent jouer un rôle de protection et d'intégration sociale, en étant non seulement des vecteurs d'entraide (au plan financier, de l'aide quotidienne, de la garde des enfants, de l'accès au logement ou au travail, etc.), mais aussi de sociabilité (Déchaux, 1990; Marpsat, 1991).

Nous proposons de parler de vulnérabilité relationnelle lorsque ce tissu de proximité est absent, fragile ou n'est pas mobilisable (Martin, 1993). Cette forme de vulnérabilité est souvent liée à la vulnérabilité économique, sans qu'il soit aisé de distinguer la part de l'une et de l'autre. Le plus souvent, elles se renforcent mutuellement et peuvent déboucher sur ce que l'on dénomme aujourd'hui communément le processus d'exclusion (CERC, 1993).

Cette hypothèse d'une forme de vulnérabilité relationnelle nécessite de distinguer solitude et isolement; termes que l'on associe généralement aux situations monoparentales (notamment depuis la création de l'allocation de parent isolé). On peut entendre par isolement l'absence ou la faiblesse des contacts d'une personne, un manque de sociabilité en quelque sorte, et réserver la notion de solitude au ressenti ou à la perception que se fait l'acteur de sa sociabilité. Une personne entourée peut donc, par hypothèse, se sentir seule et, réciproquement, une personne apparemment isolée peut ne pas ressentir de solitude.

⁽¹⁾ Puisque ce sont le plus souvent les mères qui obtiennent la résidence principale des enfants.

Ainsi, pour certains, le fait de demeurer en situation monoparentale ne signifie pas pour autant « isolement social », au sens où ils peuvent conserver et entretenir de nombreux contacts avec leur parenté, leur ex-conjoint et sa famille, et/ou un réseau d'amis et de collègues. Mais ces relations peuvent ne pas prémunir du sentiment de solitude. Celui-ci peut être lié au projet conjugal, à la manière dont une personne se projette dans l'avenir, seule ou en couple. On peut se sentir seul pour n'avoir pas trouvé « l'âme soeur ».

Nous avons tenté d'apprécier la « vulnérabilité relationnelle » de parents gardiens séparés et divorcés, en étudiant l'évolution de leur tissu de sociabilité, les échanges et soutiens sociaux dont ils ont pu bénéficier, et en cherchant à appréhender la solitude ressentie par les intéressés⁽²⁾.

A la lumière de cette enquête on constate tout d'abord que la désunion inaugure des trajectoires extrêmement diversifiées du fait qu'elle affecte toutes les catégories sociales (Martin, 1994). Il est donc tout aussi inexact de réduire les situations monoparentales à des situations de pauvreté, que de nier les effets d'appauvrissement de la désunion. La précarité économique d'un certain nombre des foyers enquêtés est incontestable. Lors de la seconde enquête (en 1990), un quart de l'échantillon se situait en dessous du seuil des « très faibles revenus »⁽³⁾. Cette précarité, qui existait bien souvent préalablement à la rupture, n'a fait que s'accroître par la suite, et ce d'autant plus que l'on a affaire à des cas où le parent gardien est une femme et que celle-ci était inactive durant sa vie de couple, d'où, bien souvent, une forte dépendance à l'égard du système redistributif. Pour les femmes actives et fortement diplômées, l'impact économique est faible et n'engendre pas de déstabilisation notable. Les écarts de trajectoire sont donc très importants en fonction de ces premiers critères d'appartenance sociale et d'activité professionnelle. La dissociation familiale ne précipite pas tous les parents dans la vulnérabilité économique. En revanche, elle accélère le processus de précarisation pour ceux qui étaient déjà vulnérables de ce point de vue préalablement à la rupture.

Le soutien relationnel aux familles monoparentales : quelques hypothèses

Contrairement à la France, de nombreuses recherches ont été consacrées dans les pays anglo-saxons à la question du support social dont bénéficient les familles monoparentales (voir notamment Colletta, 1981; McLanahan et al, 1981; Tietjen, 1985;

(2) Pour étudier ces différents phénomènes, nous avons réalisé deux enquêtes postales à trois ans d'intervalle (1987-1990) auprès de 336 parents gardiens séparés ou divorcés (312 femmes et 24 hommes). Il s'agit de parents gardiens séparés ou divorcés depuis plus d'un an, ayant été mariés, allocataires de la Caisse d'allocations familiales du Calvados, relevant donc du régime général de sécurité sociale, et ne touchant pas l'« Allocation de parent isolé ». Dans un article pour la revue *Population* (Martin, 1994), nous proposons une analyse plus complète de cette enquête, en particulier des trajectoires post-désunion. Nous nous en tiendrons ici à la question du soutien de la parenté.

(3) Au sens de l'INSEE, c'est-à-dire des revenus inférieurs à 50 % du revenu médian, soit 2 250 francs par unité de consommation en 1988. A la même période, ces ménages à très faibles revenus représentaient 11 % de l'ensemble des ménages.

Leslie et Grady 1985). En France, cette question est peu documentée. Les recherches anglo-saxonnes mettent en évidence l'importance de l'appartenance sociale ou de la variable socio-culturelle, à laquelle correspondent des types de réseaux (plus ou moins centrés sur des liens familiaux ou amicaux, plus ou moins larges ou serrés, etc.) et différents systèmes de valeurs concernant la famille, le couple, l'entraide et la solidarité. Au-delà même de sa dimension matérielle, la source et la signification du soutien relationnel varient selon les milieux sociaux. A l'appui de ces travaux, on peut, de manière hypothétique, opposer les modèles ou les types-idéaux suivants.

Dans les milieux modestes, la sociabilité est principalement centrée sur le réseau familial et peu orientée vers les amis ou les collègues. Si la solidarité et l'entraide intergénérationnelles représentent une norme dominante au sein du réseau familial, cette obligation, cette aide apparemment inconditionnelle, a aussi comme contrepartie de ne pas s'écarter des normes en vigueur dans ce milieu. De ce «devoir-être» précis peut découler un sentiment d'intégration, mais aussi parfois, d'enfermement et de contrôle de la vie privée, voire même de solitude. On peut ainsi être entouré par sa famille et se sentir seul(e), surtout justement dans le cas où l'on vit une situation considérée comme «anormale» par ses proches : par exemple, élever ses enfants sans partenaire conjugal. L'écart par rapport aux normes de la «communauté familiale» n'entraîne pas nécessairement un rejet ou une rupture du soutien, mais peut avoir, malgré les apparences, un coût élevé (dépendance, confinement dans un réseau restreint et fermé, obligation de transparence et solitude). Par ailleurs, dans les milieux les moins favorisés économiquement, le caractère restreint du réseau et sa relative fermeture le rendent plus adapté à une aide de subsistance (répondre aux besoins immédiats) qu'à une aide promotionnelle, pour reprendre les termes d'Agnès Pitrou (1978).

Dans les catégories sociales plus fortement dotées en capital culturel, dont les réseaux sont plus ouverts, composés essentiellement d'amis et de relations non familiales, les sources et le sens de l'entraide diffèrent sensiblement. Non pas que diminue la force des solidarités familiales. Si la parenté est moins centrale dans le réseau, elle est néanmoins présente et joue bien souvent son rôle de support inconditionnel (l'aide promotionnelle). L'obligation de soutien familial se manifeste donc autant dans les milieux modestes et traditionnels que dans les couches moyennes et «modernistes». La différence réside peut-être dans le souci de masquer la matérialité, de «dissimuler les intentions», comme l'écrit J. H. Déchaux (1990), pour ne rien laisser apparaître d'une éventuelle dépendance.

Mais la valeur dominante à laquelle chacun se réfère dans les couches moyennes étant l'autonomie, l'intégration dépend alors moins du respect d'une tradition, d'un «devoir-être» précis (et notamment de l'adhésion aux modèles proposés au sein du réseau familial), que d'une capacité à maintenir son indépendance au sein d'un réseau de pairs (amis et collègues), tout en cultivant ce réseau, ce «capital relationnel». Parce que ces relations ne sont pas nécessairement illimitées dans le temps, mais conçues comme électives et conditionnelles, elles sont aussi plus fragiles, tout en étant plus riches en informations («la force des liens faibles» de Granovetter (1973)). Cette autonomie est d'autant plus facilement prônée que les personnes bénéficient de conditions d'insertion socio-professionnelle qui leur permettent, le plus souvent, de s'assumer pleinement. L'aide

reçue est donc rarement nécessaire. Elle correspond moins à un besoin (la subsistance), qu'à un « plus » que l'on peut s'échanger (dans une optique de promotion). Ce sentiment d'autonomie ou d'indépendance est également obtenu en assurant l'équilibre des flux d'informations, de biens et de services, en veillant à l'équivalence et à la réciprocité de l'aide et des soutiens et en privilégiant la négociation. En effet, ne pas pouvoir garantir la réciprocité peut être mal ressenti, car cela peut signifier dépendre de son réseau, ce qui n'est pas souhaité.

Ruptures conjugales - ruptures parentales

La dissociation de couples féconds suppose de distinguer la rupture conjugale de la rupture parentale, si l'on peut dire. Autrement dit, la fin de la relation conjugale ne signifie pas nécessairement la fin des relations de parents. Dans notre enquête, la majorité des parents gardiens enquêtés disent maintenir un lien de parentalité au-delà de la rupture de leur couple, et ce d'autant plus qu'ils sont plus diplômés. Le plus souvent, ces rapports sont limités aux questions liées aux enfants, à leur circulation, aux décisions communes qu'ils nécessitent de prendre. Mais cette relation de « parenté disjointe » renforce les inégalités, puisque ce sont celles qui ont le plus besoin du soutien de leur ex-conjoint qui en sont le plus privées. Le non-respect de l'obligation alimentaire est le premier signe de cette inégalité. Si globalement, près de 57 % des parents gardiens perçoivent une pension alimentaire, cette proportion varie nettement selon le milieu social du parent gardien : près de 70 % de ceux qui ont un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat reçoivent une pension alimentaire, alors que ce n'est le cas que de 35 % des parents gardiens sans aucun diplôme. L'effet de l'appartenance sociale sur le paiement des pensions alimentaires se manifeste d'autres manières encore. Ainsi, les parents gardiens actifs reçoivent plus fréquemment (60 %) leur pension alimentaire, que les inactifs (45 %). De même, les montants de ces pensions varient nettement selon les milieux concernés⁽⁴⁾.

Cette inégalité se confirme lorsque l'on s'intéresse à l'exercice du droit de visite. Globalement, aux dires des parents gardiens, moins de 30 % des parents non-gardiens exercent régulièrement leur droit de visite. Là encore l'appartenance sociale est discriminante : 20 % d'exercice régulier dans les milieux les plus modestes (apprécié ici en termes de capital culturel); près de 45 % lorsque le parent gardien a un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat.

Au-delà de l'exercice du droit de visite, on peut s'intéresser à la fréquence des rencontres entre les parents non-gardiens et leurs enfants. Lors de l'enquête « situations

⁽⁴⁾ Le montant mensuel moyen de ces pensions alimentaires par enfant était en 1990 de 922 francs pour notre échantillon (1 260 francs en moyenne pour les parents gardiens « cadres » ou de « professions intellectuelles supérieures »; 740 francs pour les parents gardiens ouvriers). On pourra comparer ces données avec celles de Festy et Valetas (1993), qui insistent sur les disparités sociales en matière d'obligation alimentaire.

familiales », réalisée par l'INED et l'INSEE en 1985, Catherine Villeneuve-Gokalp et Henri Leridon (1988) ont mis en évidence que « plus de la moitié (54 %) des enfants de parents séparés (et vivants) perdent contact avec le parent non-gardien, la mère comme le père, ou n'ont que des contacts épisodiques avec lui (moins d'une fois par mois) ». La garde étant très majoritairement confiée à la mère, ce constat d'un désengagement des parents non-gardiens vis-à-vis de leurs enfants concerne surtout des pères. Mais, si au lieu de nous demander combien d'enfants sont séparés de leur père ou de leur mère et la fréquence de leurs contacts suite à une désunion, comme le proposent Leridon et Gokalp⁽⁵⁾, nous cherchons à connaître la fréquence des contacts avec le parent non-gardien, nous aboutissons à des résultats plus alarmants encore : quand il s'agit d'un père non-gardien, 62 % des enfants ne le voient jamais ou seulement de façon épisodique. Lorsqu'il s'agit d'une mère non-gardienne, ce sont alors 59 % des enfants qui ont presque perdu contact avec elles. Notre enquête confirme cette tendance, puisque 60 % des parents non-gardiens ne voient jamais leurs enfants, ou seulement de façon épisodique. Il faut cependant distinguer plus nettement les cas où ces rencontres sont rares de ceux où la rupture est totale. L'éloignement peut ainsi expliquer la rareté des rencontres. En revanche, l'absence totale de contacts des enfants avec leur père (le plus souvent) a un tout autre sens.

La situation la plus fréquente est celle où le parent non-gardien a rompu tout contact avec ses enfants (un cas sur trois environ). Dans un quart des cas (27 %), il rencontre ses enfants de manière épisodique (moins d'une fois par mois, ce qui correspond aussi à des cas d'éloignement géographique). Ces deux premières situations confortent l'idée d'un désengagement important des pères après la désunion. Celui-ci varie cependant très nettement selon les milieux sociaux, puisque la proportion de ceux qui ne voient jamais leurs enfants passe de près de 50 % chez les non-diplômés, à seulement 13 % chez ceux qui ont un niveau supérieur ou égal au baccalauréat. Qu'une majorité de pères non-gardiens de milieu populaire n'ait plus de contact avec leurs enfants nécessite d'évidence de plus amples investigations. Tout d'abord, nous devons rappeler que l'information que nous traitons ici nous est fournie par les mères gardiennes. Ont-elles d'autant plus tendance à souligner le désengagement de leur ex-conjoint qu'elles sont de milieu modeste ?

Les rencontres épisodiques sont en revanche plutôt le fait des milieux plus diplômés, du fait sans doute de la mobilité résidentielle et professionnelle (38 % des plus diplômés sont dans ce cas de figure, contre seulement 19 % des non-diplômés). Dans près d'un quart des cas enfin, et quelque soit le niveau socio-culturel, le parent non-gardien rencontre ses enfants tous les quinze jours, conformément à la formule la plus courante du droit de visite (un week-end sur deux et la moitié des vacances).

Dans la grande majorité des cas (près de 70 %), le parent gardien dit ne recevoir aucune aide (en dehors de la pension alimentaire) de son ex-conjoint. Lorsqu'il existe, ce

(5) En effet, ces auteurs présentent leurs résultats en distinguant les situations suivantes : soit les enfants vivent avec l'un ou l'autre de leurs parents qui sont dans ce cas parent gardien, soit ils ne les voient qu'à mi-temps, un ou deux jours par semaine, une fois tous les quinze jours, etc., parce qu'ils sont parents non gardiens. Ils ne mettent donc pas à part les situations où le parent est gardien, mais les incluent dans les 100 %.

soutien est surtout d'ordre relationnel (confidences, conseils, échanges d'idées) (50 % de « l'aide exprimée » est de cette nature). Vient ensuite l'aide financière (à peine 20 %), puis l'aide au niveau de l'organisation de la vie quotidienne (garde imprévue de l'enfant, aller le chercher à l'école, etc.). Cette forme d'aide représente à nouveau un peu moins de 20 % de l'aide fournie, et semble légèrement plus fréquente dans les milieux plus diplômés. Les autres formes de soutien sont beaucoup plus marginales : l'aide au niveau de l'équipement (prêts de matériels, de meubles, etc.) représente moins de 10 % de l'aide exprimée; l'aide au niveau du travail, de l'emploi ou de la formation, environ 3 %.

Si l'on demande aux parents gardiens d'indiquer s'il considère encore leur ex-conjoint comme un membre de leur famille, plus des trois quarts d'entre eux répondent négativement, le plus souvent sans avancer de raison⁽⁶⁾. Pour autant, cette opinion n'est pas également répartie. Le niveau socio-culturel semble encore une fois discriminant. Ainsi, si 15 % des parents gardiens non diplômés intègrent encore leur ex-conjoint à leur famille, ils sont 25 % au niveau baccalauréat et même 37 % parmi ceux qui ont suivi des études supérieures. Les parents gardiens considèrent dans ce cas que l'ex-conjoint reste le parent des enfants, ce qui justifie à leurs yeux de le considérer encore comme un membre de la famille. Parfois aussi, sont avancées les relations amicales et régulières maintenues entre les parents séparés.

Le passage du temps est un autre facteur déterminant. A moins d'un an de la rupture, environ un tiers des parents gardiens considèrent encore leur ex-conjoint comme un membre de la famille. Entre une et dix années écoulées depuis la rupture, on trouve encore environ un quart de parents gardiens qui expriment cette opinion. En revanche, au-delà de dix ans, ils ne sont plus que 10 %. Globalement, plus on s'éloigne de la rupture, plus s'amenuisent les rapports parentaux. Ainsi, par exemple, si 45 % des parents gardiens font état de rapports amicaux et/ou d'entraide avec leur ex-conjoint lorsque la rupture est proche (moins de cinq ans); ils ne sont plus que 16 % dans ce cas lorsque la rupture a eu lieu entre cinq et dix ans auparavant, 10 % lorsque la rupture a eu lieu entre dix et quinze ans auparavant, et moins de 5 % quand les parents sont séparés depuis plus de quinze ans.

Réseau de parenté et soutien relationnel

L'inégalité des situations se renforce lorsque l'on aborde la sociabilité et le soutien relationnel obtenu de la part des « proches et parents » depuis la désunion. Comme l'ont montré F. Héran (1988) ou A. Degenne et M-O Lebeaux (1993), la structure des réseaux de sociabilité est étroitement liée à l'appartenance sociale. Au milieu populaire correspondent des réseaux centrés principalement sur la parenté, que l'on fréquente avec assiduité. Aux couches moyennes et diplômées, un réseau tourné vers les relations amicales, même si la parenté n'en assume pas moins son rôle de soutien.

(6) Les arguments les plus fréquemment invoqués pour justifier cette exclusion sont les suivants : l'ex-conjoint délaisse les enfants; il a totalement abandonné sa famille; il n'y a plus aucune relation; la mécontente; les conflits; les souvenirs pénibles.

Globalement les contacts des parents gardiens enquêtés avec leurs parents sont très fréquents. Ainsi, plus de 60 % d'entre eux voient leurs parents au moins une fois tous les quinze jours, un peu plus d'un quart ont des rencontres plus distancées (de une fois par mois à quatre ou cinq rencontres annuelles), et seulement 12 % disent n'avoir que de rares contacts avec eux (au maximum une ou deux fois par an), sachant que fréquences des rencontres et proximité géographique vont de pair. Les rencontres quotidiennes sont plutôt le fait des milieux les moins diplômés : si 36 % des parents gardiens sans aucun diplôme rencontrent leurs ascendants quotidiennement, ils ne sont plus que 15 % chez ceux qui ont au minimum le baccalauréat. De même, si près de 60 % des parents gardiens non diplômés qui ont encore leurs grands-parents les rencontrent au minimum tous les quinze jours (et même 46 % quotidiennement), ils ne sont plus que 14 % pour un niveau supérieur ou égal au baccalauréat (et 7 % pour les rencontres quotidiennes). Pour la fratrie, le phénomène est analogue : 52 % des parents gardiens sans diplôme rencontrent l'un ou l'autre de leurs frères et sœurs au moins une fois tous les quinze jours, contre 29 % de ceux qui ont au moins le baccalauréat. En somme, la densité du tissu familial varie nettement en fonction du milieu social.

Le phénomène est analogue en ce qui concerne le réseau amical. Globalement, un peu plus de la moitié (54 %) des parents gardiens considèrent avoir maintenu leur réseau amical. La dissociation conjugale est donc bien un facteur de modification important du tissu relationnel. En même temps que le conjoint et sa famille, ce sont aussi bien souvent les relations amicales qui s'estompent ou disparaissent. Si globalement, un peu plus d'un parent gardien sur cinq dit n'avoir aucun ami proche, ils sont près d'un sur deux chez les non diplômés, et moins de 10 % chez ceux qui ont au minimum le baccalauréat. De la même manière, les parents gardiens les moins diplômés sont ceux qui indiquent le plus souvent n'avoir qu'un(e) seul(e) ami(e) proche (16 % des cas, contre 7 % pour les plus diplômés). La taille la plus courante du réseau des amis proches est de deux à cinq personnes⁽⁷⁾.

A contrario, la proportion de ceux qui estiment avoir un réseau composé de plus de cinq amis augmente nettement en fonction du niveau d'étude : s'ils ne représentent que 16 % des parents gardiens sans aucun diplôme, cette configuration concerne 41 % des détenteurs d'un baccalauréat. 20 % des plus diplômés indiquent même avoir plus de dix amis proches. Il faut bien sûr nuancer cette tendance par le fait que la notion « d'ami proche » est sujette à interprétations. Chaque individu a probablement sa conception de ce que recouvre l'intimité ou la proximité relationnelle.

Le soutien relationnel dont bénéficient les parents gardiens au moment de la rupture ou par la suite varie lui aussi en fonction du milieu social. Si la parentèle assure presque toujours une protection minimale, au sens où elle est le vecteur d'un certain nombre d'échanges, ceux-ci sont d'autant plus rares et moins denses que l'on a affaire aux milieux sociaux les moins favorisés. Tous les membres de l'entourage que nous avons envisagés a priori (parents, grands-parents, fratrie, ex-conjoint, amis) se mobilisent d'autant plus que

(7) A titre de comparaison, signalons que lors de leur enquête sur « les proches et parents », C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles (1993) ont estimé que les femmes seules de 35 à 49 ans ont au maximum 6 amis proches.

nous avons affaire aux parents les plus diplômés, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus de chance d'avoir une assez bonne insertion sociale (Tableau 1).

TABLEAU 1 - PROPORTION (EN %) DE PARENTS GARDIENS DISANT AVOIR REÇU LE SOUTIEN DE LEUR ENTOURAGE EN FONCTION DU NIVEAU D'ETUDE DU PARENT GARDIEN

	Parents	Fratrie	Ex-conjoint	Amis
Sans diplôme	50,9	28,3	16,9	20,7
CEP/CAP	66,6	41,0	16,8	30,4
BEPC/BEP	68,6	41,2	18,8	24,3
Bac et +	78,8	57,6	30,7	59,7

Ce que l'on dénomme soutien relationnel ou support social participe donc à renforcer les inégalités, dans la mesure où ce sont toujours ceux qui en ont le plus besoin qui semblent le moins en bénéficier. L'entraide, qui fonctionne bien souvent comme une sorte d'assurance contre les difficultés matérielles de l'existence, est d'autant plus importante que l'on a affaire aux milieux les mieux dotés. On peut bien sûr considérer ce résultat comme une évidence : ceux qui ont le plus de moyens matériels se mobilisent plus que ceux qui en ont peu. Pour autant, cet argument ne devrait valoir que pour l'aide matérielle ou financière et non pour l'aide « de subsistance » (Pitrou, 1978) : les « petits coups de main » au niveau de la prise en charge des tâches de la vie quotidienne, ou des enfants, etc.. Or, là encore, le soutien est d'autant plus important qu'il s'agit des mieux dotés. Il semble bien que cela ne soit pas seulement une affaire de moyens ou de proximité géographique. Il peut aussi s'agir d'une différence de représentation sociale; les milieux les plus modestes ne considérant pas certains de ces petits coups de main comme une aide ou un soutien de leur parenté.

Pour rendre compte de ces écarts de position et de pratiques dans les réseaux de proximité des parents gardiens, nous avons proposé un autre mécanisme explicatif (Martin, 1992) : « on aide d'autant plus ceux qui en ont le moins besoin ». En adoptant la perspective de Marcel Mauss sur le mécanisme du don (donner, recevoir et rendre), on peut faire l'hypothèse que le besoin induit le risque de dépendance. L'aide serait alors d'autant moins facilement accordée par l'entourage que le besoin de soutien est plus élevé, ce qui renvoie à l'idée que chacun des protagonistes se fait de l'autonomie, ou au contraire du risque de dépendance du bénéficiaire. Quand le soutien est synonyme de production d'une dépendance, il tendrait à dissuader le donateur et le donataire, l'un risquant de n'avoir aucune forme de contrepartie, l'autre de subir une disqualification sociale et relationnelle trop pesante.

Le sentiment de solitude

Le manque de réseau et de support social n'est pas nécessairement vécu pour autant comme un signe de solitude. Si l'aide est plus rare dans les milieux populaires, en revanche, nous l'avons vu, les rencontres, les contacts avec la parenté sont très fréquents (quotidiens ou hebdomadaires, bien souvent). Qu'en est-il dès lors du sentiment de solitude, de l'idée que se font les parents gardiens de leur sociabilité ? Les contacts avec la parenté parviennent-ils à combler l'absence de soutien ? Retrouvons-nous à ce niveau les inégalités sociales déjà entrevues ?

Pour répondre à ces questions, nous avons demandé à chaque parent gardien s'ils se considéraient plutôt comme des personnes isolées, ou relativement isolées; intégrées dans un tissu restreint de relations à dominante familiale; intégrées dans un tissu de relations riches et diversifiées (famille, amis, collègues, voisinage) ou même des réseaux indépendants les uns des autres. Un tiers des parents gardiens s'estiment isolés (32,7 %); un quart, qu'ils appartiennent à un tissu restreint de relations à dominante familiale. Les 40 % restant estiment être inscrits, soit dans des réseaux riches et diversifiés (20 %), soit dans des réseaux indépendants et éclatés (21 %).

Mais cette auto-évaluation varie nettement selon l'âge, le niveau d'étude et l'activité professionnelle. Le sentiment d'isolement est ainsi beaucoup plus fréquent chez les plus de 45 ans (43 % d'entre eux font cette évaluation, contre 17 % des moins de 35 ans). En revanche, l'inscription dans un réseau restreint à dominante familiale est plus souvent le fait des plus jeunes (34 %, contre 20 % des plus âgés). Les parents gardiens maintiendraient d'autant plus de contact avec leur propre famille qu'ils sont plus jeunes. Avoir moins de 35 ans favorise également la richesse du réseau : près d'un sur trois estime que leurs relations comprennent aussi bien la famille, que des amis, des collègues ou du voisinage, contre seulement 11 % des plus âgés. Enfin, l'inscription dans des réseaux indépendants les uns des autres, voire même incompatibles, est plutôt une caractéristique des parents de plus de 45 ans (25 % d'entre eux font cette évaluation, contre 17 % des plus jeunes).

L'appartenance sociale du parent gardien est également discriminante, puisque, une fois encore, on peut constater qu'à chaque niveau d'étude domine plutôt un type de représentation de sa sociabilité (tableau 2). Ainsi, par exemple, les moins diplômés s'estiment principalement isolés. Ceci peut sembler paradoxal, puisque ce sont aussi ceux qui rencontrent le plus fréquemment leur parenté (parents, grands-parents, fratrie). Cette estimation tendrait donc à montrer que la fréquentation de la parenté ne compense pas le sentiment de solitude, voire même que l'intensité des relations de parenté peut être vécue comme un confinement, producteur de solitude. Les parents gardiens à niveau d'étude moyen (BEPC/BEP) s'estiment plus souvent intégrés dans un réseau restreint à dominante familiale. Enfin, les plus diplômés considèrent principalement qu'ils sont inscrits dans des réseaux multiples, indépendants voire même incompatibles les uns avec les autres. En d'autres termes, la proportion des parents gardiens qui estiment que leur réseau est soit riche et varié, soit même multiple et éclaté augmente nettement avec le capital culturel :

cette auto-évaluation passe de 25 % chez les non diplômés à près de 60 % chez les détenteurs d'un baccalauréat.

TABLEAU 2 - AUTO-EVALUATION PAR LE PARENT GARDIEN DE SA SOCIABILITE SELON SON NIVEAU D'ETUDE (EN %)

	isolé	réseau dominante familiale	réseau diversifié ou réseaux indépendants	effectifs
Sans diplôme	50	25	25	56
CEP/CAP	36,8	21,9	41	141
BEPC/BEP	25	30,5	44,4	72
Bac et +	19,4	20,9	59,7	67

Ces variations rejoignent aussi le fait que le parent gardien soit actif ou non. En effet, l'exercice d'une profession est une très importante source de sociabilité. D'ailleurs, les actifs s'opposent nettement aux inactifs du point de vue de l'idée qu'ils se font de leur sociabilité : près de 57 % des inactifs se considèrent isolés, contre un peu moins de 25 % des actifs.

En somme, l'idée que chaque parent gardien se fait de sa sociabilité varie une fois encore en fonction du milieu social. La solitude, voire le confinement dans des relations à dominante familiale, sont plus souvent ressentis par les personnes appartenant aux couches populaires. En effet, ils sont à la fois plus nombreux à rester sans partenaire, plus nombreux à limiter leurs contacts à la parenté (les relations amicales occupant une moindre place), plus nombreux à être inactifs, alors même que l'emploi est souvent une source importante de sociabilité. Seul l'âge est susceptible de compenser ce phénomène pour les plus jeunes. En revanche, au-delà de 45 ans, il se renforce puisque le tissu de relations se restreint encore, accentuant le sentiment d'enfermement.

En résumé, des variables élémentaires comme l'âge, le capital culturel et le fait d'être ou non actif avant et après la rupture pèsent lourdement sur les trajectoires post-désunion et sur les difficultés qu'engendrent la dissociation familiale. Les individus sont très inégalement pourvus en termes de soutien relationnel; l'obligation mutuelle ou la solidarité intergénérationnelle ne suffisant pas à compenser les difficultés économiques et sociales que rencontrent un certain nombre de ces ménages. On peut même aller jusqu'à conclure à une sorte de « dualisation » des trajectoires post-divorce, ce qui souligne l'importance des solidarités collectives, et notamment des prestations familiales destinées à ces familles, pour éviter qu'elles ne basculent dans la pauvreté, comme cela se passe dans d'autres pays comme les Etats-unis ou l'Angleterre, où les foyers monoparentaux représentent une part considérable des situations de pauvreté (Glendinning et Millar, 1992).

BIBLIOGRAPHIE

- BASTARD B., CARDIA-VONECHE L., 1991. *Les femmes, le divorce et l'argent*. Genève. Labor et Fides, 94 p.
- BONVALET C., MAISON D., LE BRAS H., CHARLES L., 1993. « Proches et parents », *Population*, 1, pp. 83-110.
- Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts, 1993. *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris. La Documentation française, n°109, 3ème trim, 169 p.
- COLLETTA N.D., 1979. « Support System after Divorce : Incidence and Impact », *Journal of Marriage and the Family*, 41-4, pp. 837-846.
- DECHAUX J.H., 1990. « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, 1, pp. 73-94.
- DEGENNE A., LEBEAUX M-O, 1993. « Les rôles conjugaux dans leur environnement social », *L'année sociologique*, vol. 43, pp. 253-268.
- FESTY P., VALETAS M.F., 1993. « Les pensions alimentaires à l'épreuve de la recombinaison familiale », in *Les recompositions familiales aujourd'hui* (MF. Meulders-Klein et I. Théry eds), Paris, Nathan, 350 p.
- GLENDINNING C., MILLAR J., 1992. *Women and Poverty in Britain. The 1990s*. London, Harvester Wheatsheaf, 272 p.
- GRANOVETTER M.S., 1973. « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78-6, p. 1361-1380.
- HERAN F., 1988. « La sociabilité : une pratique culturelle », *Economie et statistique*, 216, pp. 3-22.
- LEFAUCHEUR N., MARTIN C., 1993. « Lone Parent Families in France. Situation and Research », in *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*, (J. Hudson & B. Galloway eds), Toronto. Thompson Educational Publishing Inc, 378 p.
- LERIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C., 1988. « Entre père et mère », *Population et sociétés*, 220.
- LESLIE L.A. et GRADY K., 1985. « Changes in Mother' Social Networks and Social Support Following Divorce », *Journal of Marriage and the family*, August, pp. 663-673.
- Mc LANAHAN S., WEDEMEYER N.V., ADELBERG T., 1981. « Network Structure, Social Support and Psychological Well-Being in the Single-Parent Family », *Journal of Marriage and the family*, 43, pp. 601-612.
- MARPSAT M., 1991. « Les échanges au sein de la famille », *Economie et statistique*, 239, pp. 59-66.
- MARTIN C., 1992. « Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion », *Revue internationale d'action communautaire*, 27, pp. 89-99.
- MARTIN C., 1993. « Le risque solitude » : Divorces et vulnérabilité relationnelle », *Revue internationale d'action communautaire*, 29, pp. 69-84.

- MARTIN C., 1994. « Diversité des trajectoires post-désunion : Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », *Population*, 6, pp. 1569-1596.
- MARTIN C. (Sous presse) : *L'après-divorce. Dissociation familiale et vulnérabilité relationnelle*, Presses universitaires de Rennes.
- PITROU A., 1978. *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat. Réédition augmentée 1992, 250 p.
- SENNETT R., 1979. *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil, 282 p.
- TIETJEN A.M., 1985. « The Social Networks and Social Support of Married and Single Mothers in Sweden », *Journal of Marriage and the Family*, May, pp. 489-496.